

ARTICLE VIII : Les licences

Une « feuille d'équipe » avec les noms, prénoms, n° de licence sera remplie par le responsable de l'équipe, avant le début des rencontres.

ARTICLE IX : Les joueurs

Les joueurs doivent être licenciés au sein d'un club inscrit au tournoi. L'utilisation exceptionnelle d'un ou plusieurs joueurs licenciés dans un autre club, est soumise à l'autorisation du club où le joueur est licencié.

ARTICLE X : Equipements

Chaque équipe devra apporter ses ballons et 2 jeux de maillots de couleur différente (ou chasubles). Si deux équipes portent la même couleur, l'équipe ayant fait le plus court déplacement changera de maillots.

ARTICLE XI : Préparation des rencontres

Chaque équipe devra être arrivée 30 minutes avant son premier match. Chaque équipe devra être présente 5 minutes avant le coup d'envoi du match, et sur le bon terrain. L'équipe absente au coup d'envoi sera déclarée battue par forfait.

ARTICLE XII : Responsabilités

Chaque équipe participante doit être en règle avec sa propre assurance (joueurs, dirigeants, accompagnateurs). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de blessure ou accident ou vol ou tout acte n'ayant pas de rapport avec la pratique du football éducatif, dans les règles élémentaires du fair-play, au détriment des participants ou des spectateurs. Les vestiaires et douches pourront ponctuellement être utilisés, mais aucune affaire ne pourra y être entreposée.

ARTICLE XIII : Inscriptions

Le nombre d'équipes est limité. Ne seront retenues que les premières équipes inscrites. Les équipes ne seront considérées comme inscrites que si elles se sont acquittées du droit d'engagement.

ARTICLE XIV : Acceptation

Le présent règlement est accepté par tous les participants.

ARTICLE XV : Partenariat

Ce tournoi est couvert par le District de l'Aude et la Municipalité de Laure-Minervois.

